



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2022-2023-2024 ET DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE

PRENEZ AVIS que le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière commençant le 1^{er} janvier 2022 a été déposé le 8 septembre 2021 au bureau de la soussignée. Toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'ouverture de l'hôtel de ville de Candiac, sur rendez-vous seulement en raison de la pandémie de la COVID-19 en cours, en contactant le Service des finances par courriel ou par téléphone aux coordonnées apparaissant plus bas.

Toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être faite sur le **formulaire** prescrit à cette fin et disponible sur demande par courriel à finances@ville.candiac.qc.ca;
- être accompagnée de la **somme d'argent** déterminée par règlement;
- être reçue à l'hôtel de ville **avant le 1^{er} mai 2022**;
- être expédiée par **courrier recommandé** à l'adresse suivante :

Ville de Candiac
Hôtel de ville
Service des finances
100, boulevard Montcalm Nord
Candiac (Québec) J5R 3L8

Pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, vous pouvez téléphoner au 450 444-6000 ou poser votre question par courriel à finances@ville.candiac.qc.ca.

Candiac, le 13 septembre 2021

Pascale Sennott, avocate
Greffière et directrice
Services juridiques